asiabe
Association scolaire intercommunale Apples-Bière et environs

Sévery, le 29 février 2024

Préavis No 01/2024
du Comité Directeur au Conseil intercommunal concernant

les comptes et la gestion de l'année 2023
****

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les documents qui vous sont remis en annexe sont les suivants :

- comptes de fonctionnement selon classification administrative, avec commentaires
- bilan
- investissements
- répartition entre les communes de l'ASIABE
- tableau des locations
- heures consommées du parascolaire
- quote-part de l'endettement

En résumé, les **comptes de fonctionnement 2023** se présentent comme suit :

	Comptes 2023	***Budget 2023***	***Comptes 2022***
Charges	5'993'724.98	5'832'422.50	5'416'458.99
Revenus	993'987.29	879'880.00	734'706.00
Charges nettes à répartir	4'999'737.69	4'952'542.50	4'681'752.99

Les différences détaillées par rapport au budget 2023 et par rapport aux comptes 2022 peuvent être obtenues directement à partir du fascicule des comptes.

Plus globalement, les explications suivantes vous sont apportées sur les chapitres ou comptes présentant des différences significatives avec le budget 2023 :

Compte 351 Collège Léman

Le compte 351.314 est en augmentation à cause d'un sinistre lié au vent sur la fenêtre de la salle des maîtres (store et verre).

Le compte 351.315 est en augmentation du fait que l'on a privilégié le remplacement des beamers par des ANF au collège du Léman en lieu et place de le faire dans les autres bâtiments concernés par les comptes 501.350 et suivants.

Compte 352 Portacabines

Compte 352.312 : l'augmentation de ce compte se justifie par la remise à jour de la correspondance entre les dates de période de facturation et les dates des comptes qui étaient jusqu'à présent en décalage de presque une année.

Le compte 352.314 est en augmentation à cause de plusieurs pannes sur les chauffages.

Compte 353 Portacabines Dôle 2

Suite au changement de stratégie validé oralement par le conseil, soit l'achat plutôt que la location des nouveaux portacabines, certains montants ont dû être adaptés.

Il s'agit entre autres de :

353.3166 la location ne compte que deux mois.

353.322 l'emprunt n'a pas été nécessaire en 2023, mais seulement en 2024.

353.331 l'amortissement (non encore soumis à MCH2) est fait sur quatre ans comme prévu par le préavis initial pour l'entier des investissements des portacabines, et non plus seulement sur les aménagements et introductions des services.

Compte 500.110 Administration

500.110.3185 l'étude Volt-A pour les réseaux informatiques des collèges n'était pas prévue au budget, mais absolument indispensable pour l'élaboration du préavis.

Compte 500.115 Accueil parascolaire

L'augmentation des charges parascolaires 2023 par rapport au budget est due à :

- la mise en place de nouvelles classes dans les portacabines à Apples, ce qui a amené environ 20 enfants supplémentaires pour le midi sur Apples. Vu qu'il n'y avait plus de locaux disponibles, la commune de Hautemorges nous a proposé un local dans un abri PC à Cottens. Cet accueil a induit des frais supplémentaires non prévus dans le budget : de personnels (500.115.3011), de location (500.115.3166) et de matériel (jeux, feuilles, crayons, ballons, assiettes, services) (500.115.3116), mais également de tablettes informatiques et téléphones (500.115.3182) pour le personnel.
- une demande sur Montricher : nous avons décidé d'ouvrir toute la journée au lieu d'uniquement le midi, ce qui se reporte aussi sur les frais de personnels (500.115.3011) et un peu sur la location (500.115.3166).

On constate que dans les produits, la participation des parents (500.115.4335) est plus importante que prévue au budget, et que la part des communes (500.115.4522) diminue de Fr. 5'000.-- par rapport aux comptes 2022.

Dans l'ensemble, le tout reste stable, avec une participation des parents à 62% et des communes à 37%.

Compte 501.350 Bâtiments - Mobilier général

La diminution des comptes 501.350.3111 et 501.350.3151 est due à la reprise des montants afin de financer le remplacement des ANF dans le Léman.

Par ailleurs, nous avons quelques modifications au niveau des locations depuis la rentrée d'août 2023 avec :

- à Bière le passage d'une classe normale en classe d'ACM/ACT
- à Montricher l'ajout d'une nouvelle salle de couture, une nouvelle salle des maîtres, ainsi qu'un nouveau local annexe.

Compte 502.180 Transports

502.180.3188 Transport des écoliers : l'augmentation de ce poste s'explique par le résultat des négociations avec les MBC, de la mise en application des clauses du nouveau contrat, et de la mise en œuvre de l'adaptation des nouveaux tarifs dès la rentrée scolaire d'août 2023.

502.180.3189.1 Transports spéciaux : l'augmentation de ce poste est liée à la consommation effective, mais également à l'augmentation du rayon de prise en charge des déplacements par l'ASIABE.

Compte 570 Camps

Les comptes 570.3522 et 570.4652 fluctuent par rapport au budget car les 6P ne sont pas partis en camp, mais ont, à la place, effectué des sorties à la journée, ce qui a une influence sur les charges, mais également sur les produits, car il n'y a pas de facturation aux parents.

CONCLUSION

En conclusion, le montant total à répartir aux communes se présente comme suit :

	Comptes 2023	*Budget 2023*	*Comptes 2022*
Collège Léman	862'354.98	866'700.--	859'698.38
Portacabines	63'837.70	55'100.--	50'186.20
Portacabines II	132'541.90	104'862.50	----
Charges scolaires	3'410'675.57	3'411'100.--	3'236'830.33
Charges parascolaires	530'327.54	514'780.--	535'038.08
Total à répartir :	4'999'737.69	4'952'542.50	4'681'752.99

Comme demandé, la répartition pour le parascolaire a été effectuée pour 20% au nombre d'habitants, et pour le solde de 80% selon les heures consommées. Un tableau nominatif détaillé a été transmis aux communes pour contrôle. Le tableau récapitulatif de ces heures consommées est intégré au dossier des comptes 2023.

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité Directeur a tenu 14 séances ordinaires en 2023, ainsi que des rencontres mensuelles avec la Directrice de l'EPSABE. Ses membres ont de plus participé à de nombreuses séances de travail sur des sujets spécifiques tels que les transports, le parascolaire, ou les nouvelles constructions.

La première moitié de l'année a été rythmée par l'élaboration du cahier des charges pour un nouveau bâtiment scolaire, en collaboration avec la DGEO, la direction scolaire et F-Partenaires pour la partie technique, le nombre de classes, les volumes du parascolaire, de la bibliothèque et de la salle de sport, évalués et dimensionnés dans un volume constructible. En fin de compte et en discussion avec la commune de Hautemorges, il s'est avéré que le PPA en vigueur est trop serré pour accueillir tout ce programme. La commune a d'autres besoins et propose une refonte du plan de zone pour pouvoir y insérer le tout. Le travail se poursuivra en 2024.

La rentrée scolaire 2023 a été marquée par la pose d'une nouvelle rangée de portacabines dans le prolongement de ceux installés en 2020, suite au préavis accepté par le CI. L'option de location premièrement retenue s'est transformée en achat direct, en concertation avec le CI, suite au

résultat de l'étude citée plus haut. Les travaux se sont bien déroulés et tout a pu être mis en service à temps. Ces salles de classe sont appréciées, surtout en période de grande chaleur, grâce a leur système de climatisation. Elles sont équipées d'ANF.

Lors de la rentrée 2023, un nouvel espace d'accueil parascolaire a vu le jour dans l'abri à Cottens, afin de pallier le manque de places sur le site d'Apples. L'UAPE de Montricher fonctionne désormais sur les trois temps et sa fréquentation atteint son rythme de croisière.

D'âpres négociations ont eu lieu avec MBC pour tenter de juguler la hausse des coûts des transports. Nous relevons ici que la mise au concours par les marchés publics ne garantit en rien de meilleurs tarifs et nous oblige à garder un œil attentif à ce point important de nos finances.
Le remplacement du mobilier des classes se poursuit, notamment à Montricher pour équiper une salle nouvellement crée dans les anciens locaux de la banque. Cet espace accueille également une salle des maîtres et une salle ACM.

L'important travail d'élaboration de cahier des charges pour le WIFI et câblage des collèges est concrétisé par l'acceptation par le CI d'un préavis. Le travail d'installation débutera en 2024.

Nous avons engagé au 01.09.2023 Mme Catherine Henry comme assistante de notre boursière, à un taux de 20%.

M. Francois Menzel a pris ses fonctions au sein du CODIR en mars 2023, et a démissionné en septembre pour raisons professionnelles. Nous le remercions pour son court passage à l'ASIABE. A ce jour, le siège des communes de Vaux et Clarmont est toujours vacant.

CONCLUSIONS

Le Comité Directeur vous propose de voter les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal

- vu le préavis N° 01/2024 du Comité Directeur,
- ouï le rapport de la commission gestion/finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

a) d'accepter les comptes 2023 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au Comité Directeur et à la boursière

b) d'approuver la gestion du Comité Directeur pour l'année 2023.

Les comptes 2023 et les commentaires les concernant ainsi que le présent préavis ont été adoptés par le Comité Directeur dans sa séance du 29 février 2024.

Pour le Comité Directeur

Le Président	La Secrétaire
Cédric Beaud	Stéphanie Baud

Annexes : - comptes 2023 avec commentaires
- divers décomptes et tableaux